

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

En exercice : 53

Présents : 46

N°124

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 OCTOBRE 2020

L'AN deux mille vingt, le 15 octobre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 9 octobre 2020, s'est réuni à L'Embarcadère à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, ALLAIN Philippe, BAZIZ Yasmina, BIDAL Damien, BOUZIDI Zakia, DANDRIEUX Dominique , DAUVERGNE Véronique, GODIN Guillaume, GRANVORKA Princesse, HADJI-GAVRIL Michel, LEGENDRE Jerome, LENZI Ling, LESERRE Jose, LOE Patricia, MARTIN Samuel, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, SACK Pierre, SACKHO Kourtoum, MESSEZ Marie-francoise , Adjoints au Maire

ANQUETIL Marie Amelie, AUGY Thierry, BELAIR Katalyne, BOUCHA Safia, BUTT Zishan, CHARTIER Lewis, CHIKHDENE Zayen, COHEN-HADRIA Yonel, DA SILVA Solene, DAGUET Anthony, DESCAMPS Alain, FAUCHEUX Gilbert, GILLY Jean Paul, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, GRYNBERG DIAZ Sandrine, GUERRIEN Marc, HOCINE Massinissa, HOUIS Margaux, KARMAN Jean jacques, KARROUMI Sofienne, LE ROY Franck, NAULEAU Pierre yves, NEDELEC Soizig, SCHROEDER Cédric, VACHER Annie, YAOU Fatima, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Représentés par :

Madame Mizgin OZHAN	Monsieur Pierre SACK
Madame Nadege NIFEUR	Monsieur Marc GUERRIEN
Madame Sandrine DESIR	Madame Karine FRANCLET
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR	Monsieur Yonel COHEN-HADRIA
Madame Maryse EMEL	Monsieur Miguel MONTEIRO
Madame Meriem DERKAOUI	Monsieur Anthony DAGUET
Madame Christiane DESCAMPS	Monsieur Alain DESCAMPS

Secrétaire de séance : Ling LENZI

Direction Générale Adjointe Ressources/ Direction des Ressources Humaines/

OBJET : Convention portant adhésion au service social du travail du centre interdépartemental de gestion (CIG)

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Vu l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale disposant que les centres de gestion peuvent assurer la gestion d'œuvres et de services sociaux en faveur des agents des collectivités territoriales et des établissements qui le demandent ;

Vu la convention portant adhésion au service social du travail du centre interdépartemental de gestion (CIG), en annexe de la présente délibération ;

Considérant que le service social du travail a été créé avec la vocation de contribuer à l'amélioration des conditions de vie au travail et de vie personnelle des agents les plus fragilisés, notamment par une aide à la réintégration, à l'adaptation, au maintien dans l'emploi et par la prévention des risques médico-sociaux ;

Considérant que le service repose sur l'intervention d'un personnel qualifié et diplômé exerçant dans le respect des règles déontologiques ;

Considérant que l'adhésion de la Commune au service social du travail du centre interdépartemental de gestion pour l'ensemble de ses agents permet la mise à disposition d'un assistant socio-éducatif qui intervient individuellement auprès des agents pour toute problématique d'ordre médico-social ;

Considérant que le temps de service effectué par cet agent pour les besoins de la Commune correspond à un poste à 80 % ;

Considérant que, pour l'année 2020, ce tarif est fixé à 63 800 euros pour un poste à temps plein, soit 51 040 euros pour un poste à 80 % ;

Adoption à l'unanimité par 53 pour

DELIBERE :

APPROUVE l'adhésion de la commune au service social du travail du centre interdépartemental de gestion.

AUTORISE le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement, son représentant délégué, à signer la convention portant adhésion au service social du travail du centre interdépartemental de gestion (CIG), telle qu'elle figure en annexe de la présente délibération, ainsi que tout document relatif à la présente affaire.

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget communal de l'exercice en cours, conformément à la nomenclature budgétaire en vigueur.

Le Maire,

Karine FRANCLET

Reçu en Préfecture le : 27/10/2020
Affiché/publié le : 23/10/2020
Notifié le :
Certifié exécutoire le : 27/10/2020



